Heenan Blaikie

PAR COURRIEL ET DÉPÔT SDÉ
PAR MESSAGER

Avocats-conseils
Le très honorable Pierre Elliott Trudeau, C.P., C.C., C.H., c.r., MSRC (1984 - 2000)
Le très honorable Jean Chrétien, C.P., C.C., O.M., c.r.
L'honorable Donald J. Johnston, C.P., O.C., c.r.
Pierre Marc Johnson, G.O.Q., MSRC
L'honorable Michel Bastarache
L'honorable René Dussault, MSRC
Peter M. Blaikie, c.r.
André Bureau, O.C.

Le 9 mai 2012

Me Véronique Dubois
Secrétaire pour la Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : *Projet de lecture à distance – Phase 1*
Dossier de la Régie : R-3770-2011
Notre dossier : 006692-0154

Chère consoeur,

Le Distributeur souhaite faire part à la Régie de ses intentions relativement à l'administration de sa contre-preuve dans le dossier mentionné en objet.

Le Distributeur envisage présenter sa contre-preuve en deux parties. Dans un premier temps, celui-ci fera entendre messieurs Georges Abiad, Rémi Dubois, Denis Parent et François Brassard pour une durée n'excédant pas deux heures sur les projets pilotes du Distributeur, principalement en réponse au témoignage de M. Finamore. Les sujets suivants seront abordés :

- Données relatives à l'installation des compteurs;
- Système testé de bout en bout;
- Branchement et débranchement à distance;
- Temps de latence;
- Bande passante;
- Topologie du réseau.

Lors de ce témoignage, les représentants du Distributeur répondront également à certains éléments soulevés par l'UMQ lors du témoignage du 30 avril 2012. De plus, en réponse aux préoccupations exprimées par cette intervenante dans sa lettre du 4 mai dernier, le Distributeur précise qu'il ne prévoit déposer aucun nouveau document hormis une courte présentation comme support au témoignage qui sera remise à la Régie et aux participants préalablement au jour de l'audience.

Marie-Josée Hogue

T 514 846.2201
F 514 921.1201
mhogue@heenan.ca

1250, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 2500
Montréal (Québec)
Canada H3B 4Y1

heenanblaikie.com

Les représentants du Distributeur pour la présentation de ce témoignage sont disponibles les 18 et 22 mai 2012.

Dans un deuxième temps, considérant le témoignage du Dr. David Carpenter, le Distributeur pourrait décider de faire entendre un expert relativement aux effets des radiofréquences sur la santé, aux constats auxquels a mené la recherche scientifique à ce jour et au principe de précaution mentionné par la Régie dans sa décision procédurale D-2012-046 du 20 avril 2012. Le cas échéant, une demande de reconnaissance du statut d'expert et ainsi qu'un rapport d'expertise seraient évidemment déposés préalablement. Le Distributeur s'engage à faire part de ses intentions à la Régie et aux participants au cours des prochains jours.

Enfin, le Distributeur se réserve le droit de faire entendre d'autres témoins et de déposer au préalable des documents en conséquence.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

Heenan Blaikie S.E.N.C.R.L., SRL

Marie-Josée Hogue

Mjh/jc

Cc : Les Intervenants (*par courriel seulement*)

HBdocs - 12585590v1